les prie, agissant en consultation avec les chefs des secrétariats d'autres institutions et programmes intéressés, de présenter le plus tôt possible à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur cette question;

9. *Note* que, en application du paragraphe 5 de la résolution 2462 (XXIII) de l'Assemblée générale, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a étudié activement, en consultation avec les Etats membres, les moyens possibles d'évaluer les déficits alimentaires et les besoins en matière d'assistance alimentaire que l'on peut prévoir pour l'avenir et d'assurer que l'on dispose de denrées alimentaires suffisantes pour faire face à des situations d'urgence imprévues, y compris par la constitution de réserves alimentaires, note en outre que le Directeur général a présenté ses conclusions au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'invite à faire rapport le plus tôt possible au Conseil économique et social.

1925e séance plénière,
11 décembre 1970.

2683 (XXV). Année mondiale de la population

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 2211 (XXI) du 17 décembre 1966 sur l'accroissement démographique et le développement économique,

Prenant note de la résolution 1484 (XLVIII) du Conseil économique et social, en date du 3 avril 1970, sur le troisième Congrès mondial de la population,

Notant également que la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement[30] prévoit, tant sur le plan national que sur le plan international, des mesures destinées à faire face au problème de l'accroissement démographique dans les pays qui, d'après leur conception du développement, estiment que leur taux de croissance démographique fait obstacle à leur développement,

Tenant compte des progrès accomplis par les Etats Membres vers la solution des aspects du problème démographique qui touchent à leur développement économique, social, humanitaire et culturel,

Reconnaissant que, en dépit des progrès accomplis jusqu'à maintenant à cet égard par les Etats Membres et les organisations internationales et en particulier du rôle important que le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population joue dans le domaine de la population, il importe que les Etats Membres et les organisations internationales accordent plus d'attention à divers aspects du problème démographique,

Reconnaissant en outre que, pour appeler l'attention internationale sur les différents aspects du problème démographique, les Etats Membres et les organisations internationales peuvent consacrer spécialement l'année 1974 à des activités et travaux appropriés dans le domaine de la population, compte tenu de leurs besoins respectifs et de leurs domaines de compétence,

Convaincue qu'en faisant de l'année 1974 une année destinée à encourager des activités de coopération appropriées et pertinentes dans le domaine de la population on apporterait une importante contribution à la réalisation des objectifs dans ce domaine,

1. *Proclame* l'année 1974 Année mondiale de la population;

2. *Reconnaît* que l'élaboration et l'exécution de politiques et de programmes démographiques sont des questions qui relèvent de la compétence intérieure de chaque Etat et que, par conséquent, l'action internationale dans le domaine de la population doit s'adapter aux demandes et aux besoins divers des Etats Membres;

3. *Prie* le Secrétaire général d'établir, en consultation avec les Etats Membres intéressés, un programme détaillé des mesures et activités envisagées qui seraient entreprises au cours de l'année 1974 par les organismes des Nations Unies, compte tenu du caractère différent des problèmes de population dans les divers pays et régions, des politiques démographiques des Etats Membres et des propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la question de l'organisation d'un troisième Congrès mondial de la population[31], et de le présenter en 1972 au Conseil économique et social, par l'intermédiaire de la Commission de la population à sa seizième session;

4. *Invite* les organismes des Nations Unies intéressés à prêter le concours nécessaire au Secrétaire général dans l'élaboration du programme de mesures et d'activités pour l'Année mondiale de la population;

5. *Invite* les Etats Membres à participer pleinement à l'Année mondiale de la population, compte tenu de leurs possibilités et de leurs politiques;

6. *Souligne* que les organismes des Nations Unies et les Etats Membres intéressés devraient continuer à octroyer leur aide, sur demande, pour l'élaboration et l'application d'une politique démographique dynamique qui permette de faire face à tous les problèmes résultant des différents niveaux, caractéristiques et tendances de la population, notamment pour l'élaboration d'un programme complet de recherches et d'études démographiques, l'organisation de programmes de formation et la fourniture de services consultatifs dans ce domaine;

7. *Prie* le Secrétaire général d'établir et de présenter à l'Assemblée générale, en 1975, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport final sur l'Année mondiale de la population.

1925e séance plénière,
11 décembre 1970.

2684 (XXV). Accroissement de la production et de la consommation de protéines comestibles

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 2416 (XXIII) du 17 décembre 1968,

Reconnaissant qu'il importe d'assurer à un niveau suffisant la production et la consommation de protéines en vue du développement économique et social et du bien-être des générations présentes et futures de tous les pays,

Avertie du fait que le problème des protéines, en raison de ses incidences interdisciplinaires, exige l'action concertée de tous les secteurs, tant sur le plan national que sur le plan international, ainsi qu'une

[30] Résolution 2626 (XXV).

[31] E/CN.9/224 et Add.1.

méthode intégrée, tenant compte de considérations économiques, sociales, scientifiques et de gestion,

Notant avec satisfaction le niveau accru des activités déployées à cet égard par les divers organismes des Nations Unies et la plus grande attention qu'ils accordent à ce sujet, ainsi que l'intérêt croissant que les gouvernements portent à la question,

Exprimant sa satisfaction pour les activités entreprises sur le plan technique et sur le plan interinstitutions par le Groupe consultatif sur les protéines,

Reconnaissant, toutefois, que les efforts accomplis sont loin de répondre aux nécessités urgentes du problème,

Préoccupée par l'absence d'un plan cohérent d'action internationale et d'un programme de nature à stimuler l'action et l'intérêt au niveau gouvernemental en matière de protéines, malgré la demande qu'ont formulée le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement et le Secrétaire général, ainsi que par les résultats insuffisants des efforts actuellement déployés pour élever le niveau de la production et de la consommation de protéines, notamment dans les pays en voie de développement,

Réaffirmant que, pour faire face au problème des protéines, des efforts supplémentaires et renouvelés seront nécessaires et que la plus grande coordination de ces efforts par tous les organismes des Nations Unies est indispensable,

1. *Prend acte* du rapport d'activité du Secrétaire général sur le problème des protéines[32];

2. *Prend note également* des observations présentées sur la question à la quarante-neuvième session du Conseil économique et social[33];

3. *Prie* le Secrétaire général de rédiger, compte tenu des déclarations faites à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, avec le concours d'experts indépendants[34] et en consultation étroite avec les organismes des Nations Unies, un rapport concis sur les éléments éventuels d'une déclaration de stratégie générale, ainsi que l'a envisagé le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, qui suggérera le rôle à jouer par les gouvernements et la contribution à apporter par l'ensemble des organismes des Nations Unies pour combler le déficit de protéines, contiendra des recommandations concernant les propositions déjà formulées qui sont jugées souhaitables et réalisables et indiquera les moyens possibles d'y donner suite;

4. *Prie en outre* le Secrétaire général de présenter son rapport, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à l'Assemblée générale lors de sa vingt-sixième session;

5. *Recommande*, dans l'intervalle, que le Secrétaire général prenne toutes les mesures possibles conformément aux paragraphes 3 et 5 de la résolution 2416 (XXIII) de l'Assemblée générale, que le Programme des Nations Unies pour le développement accorde une attention accrue aux projets directement liés au problème des protéines et que le Groupe consultatif sur les protéines, les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies poursuivent et intensifient les activités qu'ils déploient actuellement dans ce domaine.

1925e séance plénière,
11 décembre 1970.

2685 (XXV). Conséquences économiques et sociales du désarmement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 1516 (XV) du 15 décembre 1960, 1837 (XVII) du 18 décembre 1962, 1931 (XVIII) du 11 décembre 1963 et 2387 (XXIII) du 19 novembre 1968 sur l'affectation à des fins pacifiques des ressources libérées par le désarmement, sa résolution 2526 (XXIV) du 5 décembre 1969 concernant une journée de la paix et sa résolution 2602 E (XXIV) du 16 décembre 1969 proclamant la décennie commençant en 1970 Décennie du désarmement, ainsi que les résolutions 891 (XXXIV), 982 (XXXVI) et 1026 (XXXVII) du Conseil économique et social, en date des 26 juillet 1962, 2 août 1963 et 11 août 1964, relatives aux conséquences économiques et sociales du désarmement,

Rappelant le rapport du Groupe consultatif d'experts sur les conséquences économiques et sociales du désarmement[35] et les divers rapports du Secrétaire général sur les études nationales entreprises à ce sujet[36],

Consciente que les progrès vers un désarmement général et complet libéreraient des ressources substantielles qui pourraient servir à accélérer le développement économique et social en général et celui des pays en voie de développement en particulier,

Encouragée par le fait que les grandes puissances déploient des efforts pour empêcher ce qui pourrait devenir une escalade irrépressible de la course aux armements nucléaires,

Rappelant en outre que la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement[37] prévoit des liens étroits entre la Décennie du désarmement et la Décennie du développement,

Reconnaissant aussi qu'il importe d'adopter les mesures voulues pour que les liens entre la Décennie du désarmement et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement soient pleinement compris et pour qu'on en tire parti d'une manière aussi pratique et aussi complète que possible,

1. *Prie* le Secrétaire général, agissant en consultation avec les conseillers[38] qu'il pourra juger nécessaire de désigner :

a) De formuler des suggestions dont s'inspireraient les Etats Membres, les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique ainsi que d'autres organismes des Nations Unies, afin que soient établis des liens entre la Décennie du désarmement et la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, de manière qu'une part convenable des ressources libérées par suite des progrès réalisés sur la voie de désarmement général et complet serve à

---

[32] E/4829 et Corr.1 et 2.

[33] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément n° 3* (A/8003), chap. IV, par. 92 à 97.

[34] Désignés ultérieurement sous le nom de Groupe chargé d'aider le Secrétaire général à formuler une déclaration de stratégie concernant le problème des protéines dans les pays en voie de développement.

[35] Publication des Nations Unies, numéro de vente : 62.IX.1.

[36] Publication des Nations Unies, numéro de vente : 62.IX.2.

[37] Résolution 2626 (XXV).

[38] Désignés ultérieurement sous le nom de Groupe d'experts chargé d'étudier les conséquences économiques et sociales du désarmement.